



Direction de la communication
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr

Le 7 février 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

BAYONNE, VILLE INTERNET :

LA VILLE RECOIT LE LABEL @@@@ 2013

La Ville de Bayonne s'est vue décerner le 31 janvier dernier à Metz, le label cinq @, en reconnaissance de sa politique du numérique. Ce prix est attribué par l'association Villes Internet et sa remise a été placée sous le patronage de Cécile Duflot en sa qualité de ministre de l'Economie numérique.

Bayonne fait partie des 29 villes de France qui ont reçu cinq @, sur les 268 labellisées.

Avec cinq @, Bayonne a reçu la distinction la plus élevée du label Villes internet, avec la mention Santé. Cette mention est due aux informations et dispositifs numériques publiés sur le site bayonne.fr sur les questions de santé.

Il s'agit d'une part d'un questionnaire en ligne sur la santé des Bayonnais invitant les citoyens à donner leurs avis, une démarche inscrite dans l'Agenda 21 municipal. Et d'autre part, de la santé publique liée aux antennes relais de téléphonie mobile. Bayonne ayant été retenue comme ville expérimentale dans le cadre du Grenelle des ondes pour la partie concertation, la Ville a adopté une charte sur l'implantation ou la modification des antennes relais.

Le label cinq @ valorise l'implication de la Ville de Bayonne dans le domaine du numérique, notamment pour les services qu'elle offre sur son site internet en matière d'actualités, d'informations complètes facilement accessibles, de services en ligne pour toujours plus de proximité, de facilité et de rapidité. Pour exemple :

- un site internet refondu relooké en mars 2012, qui offre une multitude de services plus proches des attentes des utilisateurs (jeune, sénior, entreprise, touriste ou association) et facilitateurs de vie au quotidien. Il propose de nouveaux services en ligne, parmi lesquels :
 - . le compte personnalisé Mon Bayonne pour effectuer des démarches en ligne,
 - . l'espace Mon compte associations, qui offre aux associations la possibilité d'effectuer leurs demandes de subventions en ligne,
 - . la rubrique Vos droits et démarches, qui permet d'accéder à toutes les informations de service public ;
- des versions mobiles des sites (Fêtes de Bayonne, Ville) et une présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) ;
- la création de newsletters (médiathèque, corridas et prochainement culture) ;
- dans le domaine scolaire, avec l'installation de matériel informatique de tableaux blancs interactifs et la création de l'espace numérique de travail e-ban qui permet la réservation et le paiement en ligne des repas de cantine ;
- le développement des espaces publics numériques (les cyber-bases, ouvertes à tous les publics, permettent notamment de lutter contre la fracture numérique, en proposant des initiations à l'informatique, à la bureautique et à l'internet) ;
- la numérisation des fonds des musées (Bonnat-Helleu et Musée Basque et de l'histoire de Bayonne) ;

Bayonne sur la toile :

- ³⁵₁₇ <http://www.bayonne.fr>
- ³⁵₁₇ <http://www.musee-basque.com>
- ³⁵₁₇ <http://www.museebonnat.bayonne.fr>
- ³⁵₁₇ <http://www.fetes.bayonne.fr>
- ³⁵₁₇ <http://www.corridas.bayonne.fr>
- ³⁵₁₇ <http://www.mediatheque.bayonne.fr>
- ³⁵₁₇ <http://www.bayonne-commerces.com>
- ³⁵₁₇ <http://www.bayonne-tourisme.com>
- ³⁵₁₇ <http://www.agenda21.bayonne.fr>
- ³⁵₁₇ <http://www.e-ban.bayonne.fr>

(Plus d'infos sur le site villes-internet.net : <http://www.villes-internet.net>)